



194843 - Faire la prière des morts pour une personne avant que l'imam ne s'en occupe

question

Je suis muezzin. La prière pour les morts se fait dans une mosquée voisine. Entre l'appel à la prière et l'annonce de son début, je m'y rends pour procéder à la prière pour un mort à cause de mon désir d'obtenir une récompense égale à un carat en or. Comment juger mon initiative quand on sait que si j'attendais la fin de la prière (dans ma mosquée) je raterais la prière mortuaire dirigée par l'imam.

la réponse favorite

Louange à Allah.

Selon la Sunna la prière mortuaire se fait en groupe. D'après an-Nawawi (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde), ladite prière peut se faire individuellement mais la Sunna préfère qu'on la fasse en groupe, conformément au hadith : « Chaque fois qu'un musulman meurt et que ses coreligionnaires forment trois rangs pour lui faire la prière mortuaire, celle-ci sera agréée. » S'y ajoutent des hadiths authentiques cités dans le Sahih et assortis du consensus des Musulmans. Plus le nombre des fidèles participant à la prière est important, mieux cela vaudra.» Extrait de *Charh al-Mouhadhab* (5/173) Pour en savoir davantage.

Si on ne peut pas participer à la première prière mortuaire à diriger par l'imam, on peut l'anticiper avant l'imam en la faisant seul. Il est encore possible de la faire au cimetière avant l'enterrement du mort.

Cheikh Abdourrahman al-Barak (Puisse Allah le protéger) a dit : « Cela indique clairement que rien ne justifie qu'on empêche ceux qui veulent anticiper la prière mortuaire de le faire pour leur désir d'en être récompensés car ils ne peuvent pas attendre la fin de la prière obligatoire à diriger par



l'imam en groupe, même si c'est qu'ils devraient faire. Allah le sait mieux. »

L'imam cheikh Youssouf ach-chibli (Puisse Allah le protéger) a été interrogé en ces termes :

« Peut-on procéder individuellement à la prière mortuaire avant que l'imam ne le fasse : la prière devrait se faire après la seconde prière obligatoire de l'après-midi mais quelqu'un la fait juste après la première prière, par exemple ? »

Voici sa réponse : « Si la dépouille mortuaire est présente dans la mosquée avant la première prière et que quelqu'un veut lui faire la prière des morts parce qu'il ne sera pas en mesure de revenir après la seconde prière de l'après-midi, cela ne représente aucun inconvénient.

Cependant, il vaut mieux que la prière se fasse en groupe si c'est possible. S'il n'y a que lui, il n'y a aucun inconvénient à ce qu'il fasse seul car l'accomplissement de la prière mortuaire n'est pas soumis à la condition de la faire après une prière dirigée par l'imam de la mosquée.» Extrait de l'émission *al-djawab al-kaafi*.

Cela étant, il vous est permis de procéder à ladite prière avant que l'imam ne s'en occupe, vue l'excuse avancée.

Allah le sait mieux.